



Foire aux questions

Q. Pourquoi le Programme SDM recommande la notion de « Brevet » ?

R. Les jeunes et les jeunes adultes ont besoin que la société reconnaisse leurs capacités et leurs compétences. Remettre à un jeune le Brevet SDM est une manière de lui montrer qu'il a acquis les connaissances, les compétences, les attitudes, les motivations et les valeurs nécessaires pour devenir un véritable citoyen du monde. Le Brevet SDM, à son tour, devrait être reconnu par les universités, les entreprises, les organisations sociales et les autorités publiques.

Q. La notion de « Brevet » n'implique-t-elle pas compétition et élitisme ?

R. Non. Le seul aspect compétitif du Brevet SDM est la compétition avec soi-même. Tous les jeunes qui prennent part au programme et vivent des expériences remplissant les critères expliqués dans ce Manuel de déploiement reçoivent le Brevet SDM.

Q. Est-ce qu'une OSN peut adopter le Programme du Brevet SDM pour remplacer le programme de sa branche aînée ?

R. Le Programme du Brevet SDM ne peut pas remplacer le programme d'une branche aînée. Il est conçu pour le compléter en y apportant des éléments en lien avec le développement, la paix, l'environnement et l'éducation à la citoyenneté mondiale. La dimension internationale du Brevet SDM rend également le programme de la branche aînée plus attrayant pour les jeunes et les jeunes adultes.

Q. Les programmes Environnement du Scoutisme Mondial et Messagers de la Paix ne sont-ils pas en compétition avec le Programme du Brevet SDM ?

R. Ces programmes sont tous liés car ils ont en commun d'être des programmes mondiaux contribuant, par le service, à la création d'un monde meilleur. Cependant, ils n'entrent pas en concurrence les uns avec les autres. Le Brevet SDM est unique parce qu'il comprend trois champs d'action (le développement, la paix et l'environnement) ; il a un fort élément de citoyenneté mondiale (découvrir les enjeux mondiaux et agir localement) ; il est le seul brevet proposé par le Scoutisme mondial aux scouts et non-scouts (tranche d'âge : 15-25 ans révolus) ; et, enfin, il est particulièrement solide en matière d'éducation (avec une dynamique projet complète allant de l'identification des besoins à la valorisation des connaissances, compétences et attitudes acquises en passant par la planification du projet, le développement des partenariats, la mise en œuvre du projet, l'évaluation et la mise en réseau).

Q. Quels sont les bénéfices du Programme SDM pour une OSN ?

R. En éveillant les jeunes à toutes les opportunités qu'ils ont de contribuer au développement de la société, le Programme SDM offre aux OSN des éléments quasiment clés en main pour enrichir le programme de leur branche aînée. Par ailleurs, il permet aux OSN d'inscrire leur programme dans une dimension mondiale et d'échanger avec d'autres ONG, entités onusiennes, associations et les différentes structures de l'OMMS. Grâce au Partenariat SDM, les OSN peuvent échanger leurs contacts et s'entraider dans le développement de leurs projets. Ainsi, le Programme du Brevet SDM peut structurer les activités déjà existantes de bénévolat et de service des scouts ; il permet la reconnaissance de l'impact du Scoutisme sur la société tout en soulignant l'importance des partenariats.

Q. Le Programme du Brevet SDM n'est-il pas trop difficile à mettre en place ?

R. Pour les jeunes, le parcours du Brevet SDM compte quatre éléments : la participation active à une Découverte SDM, la réalisation d'un projet dans le cadre du Service Volontaire SDM, la relecture et l'évaluation du projet, le partage et le témoignage de cette expérience dans le Réseau SDM. La structure habituelle d'une branche aînée dans une OSN permet généralement la mise en place et l'accompagnement de ces quatre éléments. Le BMS a produit toute la documentation nécessaire. Enfin, les OSN sont encouragées à commencer « petit », avec quelques participants vivant ensemble leur Découverte SDM dans une première Base SDM permanente. Une fois cette étape passée, une autre base peut être ouverte et/ou une seconde Découverte SDM peut être organisée pour rendre le programme accessible à davantage de jeunes.

© Bureau Mondial du Scoutisme
Programme des jeunes
Octobre 2015

Bureau Mondial du Scoutisme
Centre de Soutien Global,
Kuala Lumpur

Suite 3, Level 17,
Menara Sentral Vista, No 150
Jalan Sultan Abdul Samad
Brickfields, 50470
Kuala Lumpur, MALAYSIA

Tel.: + 60 3 2276 9000
Fax: + 60 3 2276 9089

worldbureau@scout.org
scout.org

Les Organisations scouts nationales
membres de l'Organisation Mondiale du
Mouvement Scout peuvent reproduire ce
document. Elles sont tenues d'en indiquer
la source de la manière suivante : © 2015.
Organisation Mondiale du Mouvement Scout.
Réimprimé avec autorisation.

Q. Les OSN ont-elles été impliquées dans la conception du Programme SDM ou est-ce que ce dernier leur a été imposé par le Scoutisme mondial ?

R. Le Programme SDM a été développé par un réseau international impliquant plusieurs OSN et des représentants de différentes Régions scoutées. Toute association intéressée par le Brevet SDM peut rejoindre le réseau et contribuer au développement et à l'évaluation du programme. Le programme n'est pas figé une fois pour toutes, mais il évoluera graduellement, et sera enrichi des expériences et contributions de chacun. Par ailleurs, la publication 2015 de ce Manuel de déploiement s'est appuyée sur les retours de plusieurs parties prenantes concernées par le Brevet SDM (brevetés, coordinateurs, Routiers, etc.) ayant répondu à un sondage d'évaluation qualitative du programme.

Q. Étant donné que le programme est mis en place par chaque OSN, a-t-il vraiment une dimension internationale et mondiale ?

R. Au niveau mondial, le BMS, avec le soutien des jeunes, est responsable de l'évaluation permanente du programme. Cette évaluation repose sur les rapports, idées, commentaires et retours des OSN et des Régions scoutées. Il peut ainsi suggérer des améliorations et des développements qui seront présentés au réseau des associations partenaires. Ce système d'évaluation et de soutien assure que les critères internationaux du programme soient maintenus et développés. En plus, le Partenariat SDM et le Réseau SDM encouragent et soutiennent la coopération internationale qui permet, plus concrètement, d'organiser des Découvertes SDM internationales et de proposer des opportunités de services volontaires à l'étranger. Le Programme SDM est également présenté aux événements mondiaux et régionaux tels que les Jamborees et les Moots.

Q. Pourquoi le Brevet SDM est-il réservé aux jeunes âgés de 15 à 25 ans révolus ?

R. Les post-adolescents et les jeunes adultes doivent surmonter le défi de préparer leur insertion dans la vie adulte, en tant que citoyens actifs et responsables. Aujourd'hui, ceci implique de connaître les principaux enjeux mondiaux que sont, par exemple, le développement équitable et durable, la paix, la protection de l'environnement et la gestion intelligente des ressources naturelles. Afin de remplir sa mission, le Scoutisme doit aider les jeunes à prendre conscience de l'importance de ces enjeux et à identifier les opportunités d'actions qui leur sont ouvertes.

Q. Si un jeune adulte participe à une Découverte SDM à l'âge de 25 ans, peut-il quand même faire son Service Volontaire SDM à 26 ans et recevoir ensuite le Brevet SDM ?

R. Non. Toutes les étapes du Brevet SDM doivent être validées avant 26 ans. Dans des cas exceptionnels, la cérémonie de remise du brevet peut avoir lieu après l'anniversaire.

Q. Où mettre le badge du Brevet SDM sur la tenue scoutée ?

R. Cette décision appartient aux OSN, en fonction de leur politique vis-à-vis de l'uniforme. Il importe surtout que son emplacement soit le même pour tous les brevetés de l'OSN. Certaines associations ont choisi la poche droite, d'autres l'épaule droite. Les personnes chargées de l'animation du programme et les membres du Groupe de travail SDM doivent également porter leur badge bleu au même endroit que les brevetés, à l'emplacement choisi par l'OSN.

Q. Est-ce qu'un jeune adulte peut continuer à porter son badge du Brevet SDM sur sa tenue scoutée après ses 26 ans ?

R. Cette décision appartient aux OSN, en fonction de leur politique vis-à-vis des badges. Nous encourageons les OSN à autoriser le port du badge dans la mesure où il s'agit du seul brevet remis à des jeunes par l'OMMS et que c'est une réussite dont ils peuvent être fiers.

Q. Est-ce que les brevetés doivent acheter leur badge et leur certificat du Brevet SDM ?

R. Cette décision appartient aux OSN.

Q. Comment adapter le Programme SDM aux différents systèmes de tranches d'âge utilisés par les OSN ?

R. La plupart des OSN fixent à 15 ans l'âge limite entre les jeunes adolescents (les Scouts) d'une part, et les post-adolescents et jeunes adultes (les Pionniers)



SCOUTS®
Creating a Better World

et les Routiers) d'autre part. Certaines organisations n'ont qu'une seule branche scout après 15 ans (les Routiers), tandis que d'autres en ont deux (exemple : les Pionniers de 15 à 18 ans et les Routiers de 18 à 22 ans). Le Programme du Brevet SDM est conçu pour les jeunes de plus de 15 ans en général, qu'ils soient membres du Mouvement scout ou non.

Q. Comment intégrer le Programme du Brevet SDM dans les programmes existants de la branche aînée ?

R. Le Programme SDM est conçu de manière à ne pas entrer en compétition avec les programmes des OSN. Les éléments qu'il comprend (découvertes et services volontaires) peuvent facilement être intégrés dans les programmes existants, en apportant une dimension internationale à leur mission d'éducation à la citoyenneté active.

Q. Si un jeune participe à une Découverte SDM dans un pays et qu'il met en œuvre son service volontaire dans un autre pays, de quelle OSN doit-il recevoir son brevet ?

R. Cela dépendra des OSN concernées et du jeune. Si les deux OSN en question ont adopté le Brevet SDM, alors la décision appartient au jeune. Cela dépendra de ses préférences et des politiques propres à chaque OSN. Si seulement une OSN a adopté le Brevet, alors il devra recevoir son brevet de sa part.

Q. Le Programme du Brevet SDM n'est-il pas trop axé sur la dimension individuelle au détriment de la dimension collective ?

R. Le Scoutisme permet une action collective, mais aussi une progression personnelle. Baden-Powell a expliqué qu'il n'existe pas de véritable éducation qui ne soit pas individuelle. Le Brevet SDM est décerné individuellement. En effet, l'enjeu est d'améliorer la capacité du mouvement à motiver des dizaines de milliers de jeunes et jeunes adultes chaque année et de leur proposer d'acquérir les compétences nécessaires pour répondre aux défis clés du monde aujourd'hui : le développement communautaire, la paix durable et la protection de l'environnement. En contre partie, le Mouvement devrait être reconnu par un plus grand public pour ses réalisations. La qualité d'un Service Volontaire SDM entrepris par une équipe de jeunes adultes peut être reconnue par le label Scouts du Monde. Néanmoins, ce qui compte vraiment pour le brevet, c'est la contribution personnelle apportée par chaque jeune afin d'accomplir son projet. En effet, il ne peut pas se faire tout seul et l'aide de pairs est nécessaire.

Q. Les critères d'obtention du Brevet SDM sont-ils réalistes ?

R. Actuellement, dans le monde entier, il y a des jeunes engagés dans l'aventure du Brevet SDM. Certains d'entre eux viennent d'avoir 15 ans, d'autres s'approchent des 26. Notre expérience, ces dernières années, démontre que non seulement le Brevet SDM attire les jeunes, mais en plus que la qualité des projets qu'ils mettent en œuvre contribue à créer un monde meilleur. Les projets qu'ils choisissent sont censés être des défis qui leur permettent d'enrichir leurs compétences. Le Brevet SDM est conçu pour être adapté et pour leur permettre d'atteindre leur plein potentiel ; il n'a pas été créé pour qu'ils abandonnent avant même d'avoir commencé.

